Demande d’exemption du Modèle de travail hybride commun (MTHC) du Conseil du Trésor

Lors de la réunion ad-hoc du CCPSRH du 18 avril 2023, la direction s’est engagée à obtenir des syndicats/éléments la liste des groupes professionnels qui devraient selon eux être exclus du MTHC du Conseil du Trésor.

Selon le MTHC actuel, les employés sont tenus de travailler dans les bureaux au moins deux jours par semaine, ou l’équivalent d’au moins 40 % de leurs heures de travail.

Des exemptions peuvent être demandées pour différents groupes qui ont une raison légitime d’être exclus, mais le CT prévoit que la plupart des employés répondront aux exigences minimales établies dans les politiques.

Pour tout groupe particulier qui devrait selon vous être exclu du MTHC, du moins à court ou moyen terme, veuillez remplir le tableau ci-dessous de la manière la plus exhaustive possible.

Une fois le document rempli, veuillez l’envoyer à NC-UMCC_SEC-SEC_CCSP-GD@hrsdc-rhdcc.gc.ca, au plus tard le 31 mai 2023.

Niveau et titre du poste proposé pour exemption	Direction générale et emplacement(s) du poste proposé pour exemption.	Raisons pour lesquelles le poste devrait être exclu (Veuillez fournir tous les détails applicables.)